

S O M M A I R E

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 7 NOVEMBRE 2008 : Délibérations

- 08-92 - Opération exceptionnelle - candidature de la Normandie pour l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux.....
- 08-93 - Transports ferroviaires - Plan Régional des Déplacements de Voyageurs (PRDV).....
- 08-94 - Enseignement supérieur et recherche - projet de convention-cadre entre la Région Basse-Normandie et l'Ecole de Management de Normandie.....
- 08-95 - Environnement -lutter contre les changements climatiques.....
- 08-96 - Apprentissage - adaptation du règlement relatif aux indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis
- 08-97 - Agriculture - qualité et valorisation fermière hors CPER – conversion à l'agriculture biologique
- 08-98 - Politique de qualité - convention CPER 2007-2013
- 08-99 - Filière équine hors CPER - Investissement.....
- 08-100 - Pêche et cultures marines - convention générale d'exécution du Contrat de Projets pour les filières Pêche et Cultures Marines.....
- 08-101 - Développement économique et innovation - convention cadre et conventions d'application pour le partenariat OSEO - Région Basse-Normandie
- 08-102 - Développement économique - modification du règlement régional export.....
- 08-103 - Développement économique - gestion du fonds de garantie régional géré par la Société de Développement Régional de Normandie (SDRN).....
- 08-104 - Développement économique - remise gracieuse de l'avance remboursable de l'association C PERMIS (50).....
- 08-105 - Economie sociale et solidaire - dotation du fonds de prêts d'honneur de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).....
- 08-106 - Aménagement du territoire - Pays-Ingénierie.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-92

sur une opération exceptionnelle : candidature de la Normandie pour l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. LEFRANC,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à engager la Région au sein de l'association « **NORMANDIE 2014** », pour lui permettre de déposer le dossier de candidature auprès de la Fédération Equestre Internationale sachant que, dans l'hypothèse où la candidature française serait retenue en avril 2009, la Région intégrerait le Groupement d'Intérêt Public succédant à l'association de candidature « Normandie 2014 » pour gérer la mise en œuvre opérationnelle,

- à créer un comité permanent de suivi et de valorisation économique des Jeux Equestres réunissant l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Départements, villes hôtes, filière équine, Pôle de compétitivité, Comité Régional du Tourisme, etc.) ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-93

sur les transports ferroviaires : Plan Régional des Déplacements de Voyageurs (PRDV)

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. LEFRANC,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 20 octobre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver le Plan Régional des Déplacements de Voyageurs, qui permettra d'engager la concertation en vue de l'élaboration du futur Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise à jour de ce Plan Régional des Déplacements de Voyageurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-94

sur l'enseignement supérieur et la recherche : projet de convention-cadre entre la Région Basse-Normandie et l'Ecole de Management de Normandie

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. LEFRANC,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer avec l'Ecole de Management de Normandie, la convention de coopération jointe en annexe,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des conventions annuelles d'application,

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-95

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme GOBERT,
- M. LEFRANC,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme TOMASETTO,
- M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider dans le cadre du programme Défi'NeRgie, les nouvelles modalités d'aides concernant le dispositif « Chèque Energie Basse-Normandie », reprises dans les annexes 1 et 2 jointes, sachant que :

- le paiement de l'aide est réalisé par la paierie auprès des entreprises conventionnées sous réserve de la signature par le particulier d'une convention de mandat,

- l'entrée en vigueur du dispositif est proposée à compter du 1^{er} janvier 2009,

- pour permettre la transition avec le dispositif actuel, les dossiers reçus avant le 31 janvier 2009 pourront être instruits, selon les anciennes modalités mais sur la base des nouveaux montants d'aides prévus,

- les aides existantes non couvertes par le dispositif « Chèque Energie Basse-Normandie » perdurent suivant les modalités antérieurement adoptées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-96

sur l'apprentissage : adaptation du règlement relatif aux indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme GOBERT,
- M. LEFRANC,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme TOMASETTO,
- M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver la liste des certifications et actions pouvant ouvrir droit à l'aide A9 des Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis, au titre de la campagne d'apprentissage 2008, à savoir :

- Labels Qualité Apprentissage délivrés par les chambres de métiers, les chambres de commerce et d'industrie ou par les branches professionnelles,
- Formation de formateur d'une durée minimale de deux jours (validée par une attestation), la formation devant être réalisée avant la signature du contrat d'apprentissage dans la limite d'une période de deux ans. Si la formation est réalisée au-delà de la date du début de contrat et avant celle de début de la 2^{ème} ou 3^{ème} année du contrat, le bonus A9 pourra, au titre de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} année, être attribuée à l'entreprise concernée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-97

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER – Conversion à l'agriculture biologique

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, M. CHATELAIS, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le régime d'aide à la conversion à l'agriculture biologique et ses modalités financières, conformément à l'annexe jointe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-98

sur l'agriculture : politique de qualité – Convention CPER 2007-2013

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, M. CHATELAIS, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention générale d'exécution du Contrat de Projets Etat-Région
Politique qualité et valorisation des produits pour la période 2007-2013
jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N08-99

sur l'agriculture : filière équine hors CPER – Investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, M. CHATELAIS, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP « filière équine hors CPER » de 2 625 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « Soutenir la filière équine » d'un montant de 977 984,51 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention de 977 984,51 € au Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de ce Centre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-100

sur la pêche et les cultures marines : Convention générale d'exécution du contrat de projets pour les filières Pêche et Cultures Marines

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, M. CHATELAIS, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention générale d'exécution du Contrat de Projets Etat-Région pour la période 2007-2013 pour les filières Pêche et Cultures Marines, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-101

sur le développement économique et l'innovation : convention cadre et conventions d'application pour le partenariat OSEO – Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LEFRANC,
- M. LECOSTEY,
- M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les termes de la convention cadre et des trois conventions d'application pour le partenariat OSEO – Région Basse-Normandie, conformément aux annexes jointes ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions précitées ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de toute décision relative à ces dispositifs.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-102

sur le développement économique : modification du règlement régional export

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LEFRANC,
- M. LECOSTEY,
- M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le règlement régional export comme suit :
 - concernant le plafond de l'aide : en remplaçant, au paragraphe « Règles de cumul », « *les aides du présent règlement assises sur des dépenses différentes sont cumulables dans la seule limite de la réglementation communautaire et notamment du règlement « de minimis » (règlement n° 69/2001), dont la définition est précisée ci-après* » par « **les aides du présent règlement assises sur des dépenses différentes (prospection et renforcement des compétences) sont cumulables dans la limite de 100 000 € par entreprise et pour trois ans** » ;
 - concernant le VIE : en remplaçant « *Pour le VIE, l'aide régionale sera de 25 % du coût annuel du VIE.* » par « **Pour le VIE, l'aide régionale sera de 50 % du montant de l'indemnité versée au VIE sur la totalité de la période couverte par son contrat, soit une durée maximum de deux ans.** » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-103

**sur le développement économique : gestion du fonds de garantie régional
géré par la Société de Développement Régional de Normandie (SDRN)**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LEFRANC,
- M. LECOSTEY,
- M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder au recouvrement de l'intégralité de la somme restante sur le fonds de garantie géré par la SDRN ;

- de clôturer les comptes de ce fonds de garantie ;

- de donner quitus de gestion à la SDRN ;

- de clôturer la convention liant la Région et la SDRN ;

- d'inscrire en recettes :
 - sur le chapitre 909, article 275, le montant correspondant au capital, soit 113 640,07 € ;
 - sur le chapitre 970, article 768, le montant correspondant aux intérêts échus et à échoir ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-104

sur le développement économique : remise gracieuse de l'avance remboursable de l'association C PERMIS (50)

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LEFRANC,
- M. LECOSTEY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'accorder à l'association C PERMIS, la remise gracieuse totale de la dette de 20 000 € dont elle est redevable ;

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 20 000 € au titre des remises gracieuses et avances remboursables ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-105

sur l'économie sociale et solidaire : dotation du fonds de prêts d'honneur de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, M. CHATELAIS, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LEFRANC,
- M. LECOSTEY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
- M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de fonds pour le micro crédit professionnel entre la Région Basse-Normandie et l'ADIE, joint en annexe ;
- d'affecter sur l'AP « économie sociale et solidaire » de 335 000 € votée en 2008, un dossier « fonds de prêts d'honneur » d'un montant de 20 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), une dotation régionale de 20 000 € pour ce fonds ;
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-106

sur l'aménagement du territoire : Pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Réuni le vendredi 7 NOVEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
- M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LEFRANC,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- M. THOURY,
- M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de préciser la délibération n° 06-126 du 11 décembre 2006 pour la partie relative à la subvention pour le Conseil de développement comme suit :

- la subvention de la Région sera équivalente au montant des dépenses effectuées l'année n-1 dans la limite de 5 000 €,
- les dépenses suivantes seront prises en compte : frais d'études à l'initiative du conseil de développement, formation pour les membres, participation à des séminaires, à des colloques, voyages d'études, frais de déplacements, organisation de réunions (locaux, restauration, intervenants),
- le calcul de la subvention et son attribution seront effectués sur présentation des factures réellement acquittées ou des états justificatifs des dépenses,
- les frais de personnel du pays pour les heures passées à l'animation du conseil de développement, ne pourront pas être retenus, celles-ci relevant de la subvention attribuée pour les postes de direction et de chargés de mission ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR